

**Arrêté portant ouverture du registre d'inscription
à l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux
fonctions de formateur académique
CAFFA - Session 2025**

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION**

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire ministérielle n°2015-110 du 21 juillet 2015 ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le registre d'inscription à l'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour la **session 2025** est ouvert **du lundi 28 octobre 2024 à 12H00 (heure locale) au vendredi 15 novembre 2024 à 12H00 (heure locale), délai de rigueur.**

Aucune dérogation ne sera accordée.

Les candidats s'inscrivent sur le site de l'académie de La Réunion :

<https://www.ac-reunion.fr/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique-caffa-122189>

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats peuvent obtenir un dossier imprimé d'inscription. La demande est à adresser, obligatoirement par voie postale et en recommandé simple, au service de la DEC4-B2 du Rectorat au 24 avenue Georges Brassens CS71003 97743 SAINT-DENIS CEDEX, accompagnée d'une enveloppe au format 22,9 x 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom prénom et à l'adresse du candidat.

Le dossier d'inscription dûment renseigné est à adresser dans les mêmes délais (cachet de la poste faisant foi).

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2024

Pour le recteur de région académique
recteur d'académie et par délégation
le secrétaire général de région académique
secrétaire général d'académie

SIGNÉ

Erwan POLARD